

Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

<u>Date de convocation :</u> 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2023

Etaient présents:

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEOUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents ayant donné procuration :

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Bernard LE PORS *mandataire de :* Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON *mandataire de :* Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATIONS DE LA SEANCE

Approbation du PV du conseil municipal du 27 juin 2023

- 1 FINANCES: TRAVAUX EN REGIE EXERCICE COMPTABLE 2023
- 2 TRAVAUX DEPOSE ET POSE D'UNE NOUVELLE TUYAUTERIE DE CHAUFFAGE HYDRAULIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE TANGUY PRIGENT
- 3 TRAVAUX REMPLACEMENT DU SYSTEME D'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE JUDO
- 4 TRAVAUX REMPLACEMENT DU TABLEAU DE COMMANDE DE L'HORLOGE ET DES CLOCHES DE L'EGLISE
- 5 TRAVAUX DE NUMERISATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL
- 6 DELIBERATION PORTANT ACCEPTATION D'UN DON DE 1500 EUROS DE L'ASSOCIATION « SOLIDARITE ENTRAIDE SANTEC »
- 7 ACQUISITION A TITRE GRATUIT DES PARCELLES CADASTREES SECTION AD n°S 450, 453 ET 459 APPARTENANT A MME MICHEL
- 8 URBANISME ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AT n° 258 APPARTENANT A M. JACOUES BIAN
- 9 TRAVAUX : 2023- EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM RUE DE POULGUEGUEN 073481
- 10 TRAVAUX : CONVENTION D'ASSISTANCE A LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
- 11 ACQUISITION D'UNE SOLUTION ANTIVIRALE POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE
- 12 REMPLACEMENT DU SERVEUR ET DU MATERIEL BUREAUTIQUE DE LA MAIRIE
- 13 ACQUISITION D'OUTILLAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES
- 14 TRAVAUX DE VOIRIE : AMENAGEMENT DE CHEMINS RURAUX
- 15 REMPLACEMENT DU PORTAIL AUTOMATIQUE DES SERVICES TECHNIQUES
- 16 LOI CLIMAT ET RESILIENCE : CARTOGRAPHIE DE L'EROSION COTIERE
- 17 ACQUISITION D'UNE INTERFACE « BL. ENFANCE » ET DES OUTILS INFORMATIQUES DE POINTAGE POUR L'ENREGISTREMENT DES USAGERS ET LA GESTION COMPTABLE DES SERVICES PERISCOLAIRES
- 18 SDEF RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SDEF.
- 19 MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD
- 20 DELIBERATION PORTANT VENTE A L'AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AP 456 AUX CONSORTS ROBIN Jean Baptiste et COURMARCEL Julie

QUESTIONS DIVERSES

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 029-212902738-20231023-1231023-DE



Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents avant donné procuration :

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de : **Delphine** THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION Nº 1

OBJET: FINANCES: TRAVAUX EN REGIE - EXERCICE COMPTABLE 2023

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, tome II, titre 3 Chapitre 3, paragraphe 1.2.1.1.

Monsieur le Maire expose aux élus le principe des travaux en régie comme suit :

- Les dépenses d'acquisition de matériel et matériaux qui ne sont pas assez importantes ne peuvent pas être imputées directement à la section d'investissement, même si ces dépenses concourent à des travaux faits par la collectivité pour elle-même. Pourtant, il s'agit bien d'immobilisations ; ce sont les travaux en régie.
- Avant la clôture des opérations comptables, un état des travaux d'investissement effectués en régie est établi, qui correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production : matériel et outillage acquis ou loué, frais de personnel, etc. à l'exclusion des frais financiers et d'administration générale.
- Cet état sert à transférer les dépenses de la section de fonctionnement à la section d'investissement.
- L'état doit être fait en quatre exemplaires, dont deux sont adressés au comptable à l'appui du titre de recettes au compte 722 et du mandat aux comptes d'immobilisation concernés (23, 20 ou 21 si le passage par le compte 23 ne s'avère pas nécessaire), et un autre au représentant de l'Etat à l'appui du compte administratif pour justifier la demande d'attribution du fonds de compensation pour la TVA.

Bernard LE PORS indique qu'il a fait dresser par le service administratif de la commune, l'état des travaux en régie pour l'année 2023, tel qu'annexé à la présente délibération, et arrêté à la somme totale de 48 468.76 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

= 19 voix POUR (unanimité)

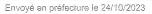
D'APPROUVER l'état des travaux en régie arrêté pour l'exercice 2023,

D'AUTORISER le Maire à passer les écritures comptables correspondantes

- Un titre à l'article 722 pour : 48 468.76 euros,

Un mandat à l'article 21318 pour : 27 682.23 euros,
Un mandat à l'article 2128 pour : 20 786.53 euros





Publié le

ID: 029-212902738-20231023-1231023-DE



Séance du Conseil Municipal

Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Travaux en régle année 2023 - commune de Santec

référence instruction budgétaire et comptable M 14, tome II, titre 3, Chapitre 3, paragraphe 1 2 1 1

Bordereau	Mandat	imputation	objet	lieu d'intervention	n°inventaire	Montant	nouvelle imputation opération d'ordre
			travaux local ceas	ty boutla		7000,00	
21	137	60632	cument dalle ty boutik	sacs de ciment	LB 3023	189.02	21318
273	1428	60632	éclairage led	travaux électricité	LB 2023	580.37	21318
			travana 2023	salle omnisports salle de judo	40.161	500,00	
272	1429	60632	éclairage led	travaux électricité salle de judo	S O 2033	598 80	21318
			1844mat 2023	Baulndcamie	-	1-000 (0	
22	145	60632	matériaux	installation éclavages led	LB 2023	580 94	21318
153	835	60632	matériauc	matériaux	LB 2023	624.34	21318
			travaux 2023	rénovation bitimese alab		DAMOSTO	
20	144	60632	outillage	installation VMC couloir ALSH	ED 2023	536 72	21318
22	146	60632	matériaux	installation thermostat sonds chauffage	ED 2023	113 58	21318
59	413	60632	matériaux	fournitures traveux électriques - CDL	ED 2023	603 68	21318
77	488	60632	matériaux	matériels électricité CDL	ED 2023	306 57	21318
76	218	60632	matériaux	interrupteurs + différentiels	ED 2023	183 58	21318
36	218	60632	outillage	outillage berner	ED 2023	523 18	21318
al al	286	60632	matériaux	outiliage wurth	ED 2023	345.67	21318
53	363	60632	matériaux	mastic colle	EID 2023	280 62	21318
7.1	471	60632	outillage	outillage wirth	ED 2023	228.00	21318
91	513	60632	outillage	servante atelier worth	ED 2023	1 058 40	21318
		7722	travaux 2023	sanitaires dosses		2966.66	
19	321	60632	fournitures	travaux plomberie	D104	981 46	21318
81	515	606323		outillage wirth	D[04	1 200 72	21318
138	759	60632	matériaux	peinture sanitaires dossen	D104	812 48	21318
0.30	127	00032	marchaux	pentae samanos consen		3/2/18	-1210
_	120	50/00			S O 2023		21313
11	138	60632	outillage	fournitures		156.38	
19	237	60632	matériaux	matériaux bois	S Q 2023	315,40	21318
14	285	60632	outillage	outillags wurth	SO 2023	345 67	21318
			travaux 2023	Amenagement rue de thosen heax		1000000	
ò	568	61521	création espaces verts	plantes	TE 2023	2 993 61	2128
78	979	61521	création espaces verts	plantes	TE 2023	1 980 00	2128
61	887	60632	création espaces verts	eureden (coques coco espaces verts)	TE 2023	9 731,91	2128
1	514	60632	création espaces verts	piquet fer chantier	TE 2023	531.00	2128
25	1167	60632	création espaces verts	fournitures espaces verts	TE 2023	721.92	2128
2	359	61521	création espaces verts	aménagement	TE 2023	880 79	2128
	1997	01321	travaux 2023	restaurnat scalaire		pastar.	
Ģ.	121	60632	ostillage	with	CANT 2023	573.16	21318
ð	335	60632	matériaux	matériawi	CANT 2023	243.41	21318
53	835	50632	matériaux	mailáriaux	CANT 2023	624 34	21318
53	838	60632	matériaux	matériaux	CANT 2823	374 36	21318
40	1271	60632	fournitures électriques	matériel electroque	CANT 2023	106.28	21318
40	1272	60632	fournitures électriques	fournitures	CANT 2023	752.21	21318
40	1273	60632	fournitures électriques	outiliage	CANT 2023	681.96	21318
45	1294	60632	outillage	outillage	CANT 2623	812,68	21318
54	1335	60632	outillage	berner	CANT 2023	751,00	21318
61	1373		founiture	outiliage warth	CANT 2023	1 337,81	21318
				Yr	TAL TRAVAUX	33 662.12	



Article comptable	coût travaux	frais personnel	total
722	33 662.12	14 806.64	48 468.76
21318	16 822.89	10 859.34	27 682.23
2128	16 839.23	3 947.30	20 786.53
			48 468.76

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 029-212902738-20231023-2231023-DE



Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomencla	tura antar
SYDINETICILL	THITE CILIES
	7

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents avant donné procuration :

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°2

OBJET : TRAVAUX – DEPOSE ET POSE D'UNE NOUVELLE TUYAUTERIE DE CHAUFFAGE HYDRAULIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE TANGUY PRIGENT

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire indique aux conseillers, qu'il a retenu la proposition de la Société DALKIA groupe EDF, pour le remplacement de tuyauteries corrodées du système hydraulique de chauffage, au rez-de-chaussée de l'école primaire.

Le coût des travaux s'élève à : 2 866.93 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

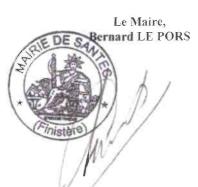
DECIDE

Par:

> 19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER la réalisation des travaux et le choix du maire de retenir l'offre de la société DALKIA, pour un montant de : 2 866.93 euros TTC.

DE DIRE que la dépense sera inscrite en section d'investissement à l'article 2313 - 23 du budget de la commune.



Reçu en préfecture le 24/10/2023

ID: 029-212902738-20231023-3231023-DE



Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes

Date de convocation : 16 octobre 2023

Date d'affichage: 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE

Absents ayant donné procuration:

Marie-odile KERDRAON

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de . Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance:

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°3

OBJET: TRAVAUX - REMPLACEMENT DU SYSTEME D'ECLAIRAGE DE LA SALLE DE JUDO

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les élus, qu'il a retenu la proposition de la Société CDL ELEC, pour la fourniture de dix luminaires LED, pour remplacer l'éclairage par tubes au néon de la salle de judo.

Le coût de ces équipements s'élève à : 598.80 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE:

DECIDE

19 voix POUR (unanimité)

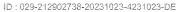
D'APPROUVER le choix du maire de retenir l'offre de la société CDL ELEC, pour un montant de : 598.80

DE DIRE que la dépense sera inscrite en section d'investissement à l'article 2313 - 23, service 1102, du budget de la commune.

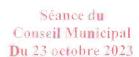


Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le







Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 1 1.1

Date de convocation : 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage:</u> 16 octobre 2023

Etaient présents:

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL

Absents avant donné procuration :

Marie-odile KERDRAON

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Jean BORGNE

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION Nº4

OBJET: TRAVAUX - REMPLACEMENT DU TABLEAU DE COMMANDE DE L'HORLOGE ET DES CLOCHES DE L'EGLISE

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose aux élus, qu'il a retenu la proposition de la Société ART CAMP, pour la fourniture et la pose d'un nouveau tableau de commande, par microprocesseur, de l'horloge et des cloches de l'église.

Le coût de cet équipement s'élève à : 2 016.00 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER le choix du maire de retenir l'offre de la Société ART CAMP, pour la fourniture et la pose d'un nouveau tableau de commande de l'horloge et des cloches de l'église.

DE DIRE que la dépense d'un montant de 2 016.00 euros TTC sera inscrite en section d'investissement à l'article 2188 opération 43 service 15, du budget de la commune.

D'ARMORTIR cet équipement sur une durée de 4 ans à compter de 2024.









Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes

Date de convocation : 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEOUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents avant donné procuration :

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de .
Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle OUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°5

OBJET: TRAVAUX DE NUMERISATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil, qu'il a retenu la proposition de la « Société ADIC groupe SEDI », pour effectuer la numérisation et l'indexation au format COMEDEC de l'ensemble des registres d'état civil de la commune.

Le maire expose que cette numérisation va permettre au service de l'Etat Civil de disposer d'une copie intégrale des actes (naissances, mariages, décès) au format informatisé, ce qui va avoir pour avantage :

- D'éviter de manipuler au quotidien les registres anciens, au risque de les abimer,
- De faciliter la recherche des actes, leur impression et, la consultation directe des bases de Santec par les services d'Etat Civil des autres communes de France.
- De permettre l'envois de documents de manière dématérialisée vers les autres communes.

Le coût de cette prestation s'élève à : 4 899.12 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE : DECIDE

Par:

- 19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER le choix du maire de retenir la « Société ADIC groupe SEDI », pour réaliser cette prestation pour un montant de : 4 899.12 euros TTC.

DE DIRE que la dépense sera inscrite en section de fonctionnement à l'article 6238 du budget de la commune.



Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes

Date de convocation : 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC **Guy PRIGENT** Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents avant donné procuration :

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON *mandataire de* : Isabelle QUERE

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°6

OBJET: DELIBERATION PORTANT ACCEPTATION D'UN DON DE 1 500 EUROS DE L'ASSOCIATION « SOLIDARITE ENTRAIDE SANTEC »

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les article 2121-29 et 2321-1

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la décision de l'association « solidarité entraide Santec » de faire un don de 1 500 euros à la commune, pour contribuer au règlement du coût des goûters qui sont servis aux enfants fréquentant le service de garderie périscolaire.

Bernard LE PORS indique aux élus que la trésorerie demande que le conseil municipal émette un avis conforme pour l'acceptation de ce don.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

Par:

19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER l'acceptation d'un don de 1 500 euros de l'association « solidarité entraide Santec » sous la forme d'un chèque bancaire.

D'INDIQUER qu'un titre de recette sera émis par le service comptable et que la somme de 1 500 euros sera imputée au compte 7713 du budget de la commune.



Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclai	ture ac	ctes
3		3.1

Date de convocation : 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2023

Etaient présents:

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents avant donné

procuration:

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°7

URBANISME – ACQUISITION A TITRE GRATUIT DES PARCELLES CADASTREES SECTION AD n°S 450, 453 ET 459, APPARTENANT A MME MICHEL

Vu l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu les articles L. 2242-1 à L. 2242-4 du CGCT.

Monsieur le maire informe les élus que madame Marie Françoise MICHEL, demeurant rue du Prat en Santec, est d'accord de céder à la commune, à titre gratuit, une bande de terrain cadastrée section AD n°S 450,453 et 459, située le long du mur de son jardin au droit de la chaussée des rues du prat et du Liors Meur.

La superficie totale de la parcelle concernée est d'environ 166 m².

Cette cession va permettre de régulariser un état de fait, car ladite parcelle fait déjà partie intégrante du domaine public sous la forme d'un délaissé de voirie.

Le maire indique que la parcelle cédée à titre gratuit, a une valeur estimée par les parties à 1 euro.

Il suggère que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE : DECIDE

Par:

19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER l'acquisition par la commune de SANTEC, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section AD n°S 450,453 et 459, d'une contenance d'environ 166 m²,

DE CHOISIR Maître Gaït MARTIN VEILHAN, notaire à ROSCOFF pour établir l'acte correspondant,

DE DIRE que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ladite transaction,

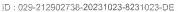
DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'article 2112, opération 17, à l'exercice correspondant.

DE DECIDER l'intégration de la parcelle acquise dans le domaine public de la commune.



Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 3 3.1

Date de convocation : 16 octobre 2023

Date d'affichage : 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE

Absents avant donné procuration :

Marie-odile KERDRAON

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°8

<u>URBANISME – ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AT 10° 258 APPARTENANT A M. JACQUES BIAN</u>

Vu l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu les articles L. 2242-1 à L. 2242-4 du CGCT.

Monsieur le maire informe les élus, que monsieur Jacques BIAN est d'accord de céder à la commune, à titre gratuit, une bande de terrain d'une superficie d'environ 117 m², issue de sa propriété sise route du Théven Coz, afin de permettre un élargissement de la voie, au droit de sa propriété.

Le maire indique que la parcelle cédée à titre gratuit, a une valeur estimée par les parties à 1 euros.

Il suggère que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

19 volx POUR (unanimité)

D'APPROUVER l'acquisition par la commune de SANTEC, à titre gratuit, d'une parcelle d'environ 117 m², issue de la parcelle cadastrée section AT n° 258, appartenant à monsieur Jacques BIAN demeurant route du Théven Coz.

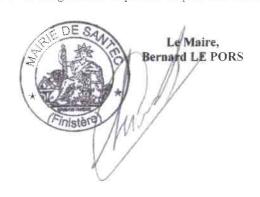
DE CHOISIR Maître Gaït MARTIN VEILHAN, notaire à ROSCOFF pour établir l'acte correspondant,

DE DIRE que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ladite transaction,

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'article 2112, opération 17, à l'exercice correspondant.

DE DECIDER l'intégration de la parcelle acquise dans le domaine public de la commune.





Publié le



1 70 000 00 0 177



Séance du Conseil Municipal

Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC. s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclai	ture actes
1	11

Date de convocation : 16 octobre 2023

Date d'affichage: 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE

Absents avant donné

Marie-odile KERDRAON

procuration:

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:



DELIBERATION Nº9

TRAVAUX: 2023- EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM - RUE DE POULGUEGUEN - 073481 ER-2023-273-8, PROGRAMME 2023 - COMMUNE DE SANTEC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : 2023- Effacement des réseaux Basse tension, éclairage public et télécom - rue de Poulgueguen - 073481.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de SANTEC afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article le la let les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à : D 25 1155 1

13. /

	Soit un total de	220 000,00 € HT
	- Réseaux de télécommunication (génie civil)	44 000,00 € HT
-	- Effacement éclairage public	26 000,00 € HT
-	Réseaux BT, HTA	150 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement de la commune :

- Réseaux BT, HTA 0.00€ - Effacement éclairage public 18 000.00 € - Réseaux de télécommunication (génie civil) 33 000.00 € un total de 51 000.00 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maitrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève à 33 000,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE:

DECIDE

Par:

- 15 voix POUR
- 4 ABSTENTIONS (Isabelle QUERE, André JEZEQUEL, Jean BORGNE
- Marie-Odite KERDRAON)

D'ACCEPTER le projet de réalisation des travaux : 2023- Effacement des réseaux Basse tension, éclairage public et télécom - rue de Poulgueguen - 073481.

D'ACCEPTER le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 51 000,00 €,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.



Publié le







Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, **conformément** à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomencla.	ture actes
I	1.1

Date de convocation: 16 octobre 2023

Date d'affichage : 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE

Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE

Marie-odile KERDRAON

Absents ayant donné procuration :

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

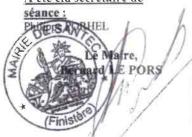
Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de



DELIBERATION N°10

TRAVAUX : CONVENTION D'ASSISTANCE A LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE, POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que dans le cadre du projet de construction d'une Maison de Santé, il a signé avec « Finistère Ingénierie Assistance (FIA) sis, 32 boulevard Dupleix à Quimper, une convention d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le maire précise que :

Dans le cadre de cette convention, un interlocuteur pour la collectivité est désigné au sein des services de FIA.

Ses missions consisteront à assurer :

1er phase:

- Le conseil quant au choix de la procédure de consultation des prestataires ;
- La rédaction complète des pièces techniques et administratives du dossier de consultation des prestations de maîtrise d'œuvre ;

2ème phase:

- L'assistance pour répondre aux questions des candidats au cours de la consultation ; la transmission des réponses se fera par le maître d'ouvrage ;
- L'assistance lors de l'analyse des candidtures et/ou des offres et ce, jusqu'à l'étape finale du choix du prestataire; cela implique également la participation éventuelle aux auditions ou visites de sites, lorsqu'elles sont prévues par le règlement de consultation.

Conditions financières :

- Le coût de la prestation de FIA dû par le maître d'ouvrage résulte du barème de facturation défini par le Conseil d'Administration de FIA, du 13 octobre 2020.
- Le versement d'acomptes par le maître d'ouvrage sera réalisé sur présentation d'états dressés par FIA lors de phases suivantes :
 - 50% à la signature de la convention,
 - 50% à la fin de l'analyse de l'offres.

Le Forfait de rémunération est fixé à 1 300.00 € HT, soit 1 560.00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

- > 15 yoix POUR
- > 4 ABSTENTIONS (Isabelle QUERE, André JEZEQUEL, Jean BORGNE
- Marie-Odile KERDRAON)

D'APPROUVER le choix du maire de retenir la proposition de convention « d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre » de FIA, pour le projet de construction d'une Maison de Santé, pour une montant de prestation de : 1 300.00 € HT, soit 1 560.00 € TTC.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention conclue avec FIA.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'article 2313, opération 36, à l'exercice correspondant.

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil **Municipal** de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes
1 1.1

Date de convocation : 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-odile KERDRAON

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de :-Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrét in de séance :
Philippe PORHEL

DELIBERATION N°11

OBJET: ACQUISITION D'UNE SOLUTION ANTIVIRALE POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle aux élus, que dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques du territoire, Haut Léon Communauté met à disposition des communes des matériels informatiques.

Il indique que par convention avec HLC, la commune de Santec a été dotée de la liste de matériels ci-dessous (art 5.3 de la convention) et, qu'il appartient à la commune de mettre en œuvre une solution antivirale afin de protéger ces équipements.

Matériel	Référence	Quantité
Tablette	SM-P613NZAAXEF	X
Micro-ordinateur fixe	EU1009755	1
Micro-ordinateur portable usagers	FR1220760	3
Micro-ordinateur portable pro	FR1220758	1
Station d'accueil	310756	1
Ecran 23/24' pour micro-ordinateur	VG2439SMH-2	2
Pc tout en OPAC	1009882	X
Paire d'enceinte	BOSE 153528	1
Douchette code à barres USB	HW1350G2DKST	1
Souris filaire	2922347	5
mprimante couleur réseau	5158C004	X
Casque audio filaire	CSQ-M/USB	3
Clavier		1

Le Maire informe les élus, qu'après consultation de prestataires, il a retenu la proposition de la Société ILIANE, ZA du Carpont 29850 Gouesnou, pour la fourniture et le déploiement de 6 solutions antivirale F-SECURE Eléments EPPE Prémium, pour une durée de 3 ans.

Le coût de cette offre s'élève à : 889.15 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

Par:

> 19 voix POUR (unanimité)

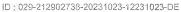
D'APPROUVER le choix du maire de retenir l'offre Société ILIANE, ZA du Carpont 29850 Gouesnou, pour la fourniture et le déploiement de 6 solutions antivirale, pour une durée de 3 ans.

DE DIRE que la dépense d'un montant de 889.15 euros TTC sera inscrite en section d'investissement à l'article 2051, opération 17, service 03, du budget de la commune.

D'ARMORTIR cet équipement sur une durée de 1 an à compter de 2024.

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents avant donné procuration :

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance : Philippe PORHEL

DELIBERATION N°12

OBJET : REMPLACEMENT DU SERVEUR ET DU MATERIEL BUREAUTIQUE DE LA MAIRIE

Bernard LE PORS expose aux élus que le serveur informatique de la mairie, HP Proliant ML 350, en fonction depuis une douzaine d'années, avec les rôles de : contrôleur de domaine, serveur de fichier d'applications, de sauvegarde RDX + NAS, présente des signes d'obsolescence depuis deux ans et qu'il est également nécessaire de le remplacer, du fait de la fin du support windows serveur, de la fin du support garantie serveur et surtout de l'espace disque qui est insuffisant pour le fonctionnement des applications.

Le maire ajoute que dans le contexte actuel où de nombreuses collectivités sont victimes de cyberattaques, il est également indispensable de mettre en place les équipements de sauvegarde et une solution antivirale adaptés pour protéger les données personnelles de nos concitoyens (Etat civile, données des familles dans le cadre des services périscolaires), mais aussi les données de ressources humaines et le cadre financier de la collectivité.

Après consultation de prestataires informatiques, monsieur le maire propose aux élus, de retenir l'offre de la société ILIANE, agence de Brest, ZA du Carpont 29850 Gouesnou (tél 0 825 815 000), pour :

- le remplacement du serveur principal et des stations de bureautique,
- la mise en place d'un système de sauvegarde + NAS,
- la mise en place d'une solution antivirale,
- la préparation et la migration domaine et données,
- la préparation serveur applicatif,
- une extension de garantie de 3 ans.

Le montant pour la fourniture du matériel et les prestations annexes s'élève à : 18 344.08 \in HT soit 22 012.90 \in TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

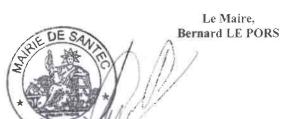
Par:

> 19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER le choix du maire de retenir l'offre Société ILIANE, ZA du Carpont 29850 Gouesnou, pour la fourniture et le déploiement du serveur et des stations bureautiques.

DE DIRE que la dépense d'un montant de 22 012.90 euros TTC est inscrite en section d'investissement à l'article 2183 opération 17 service 1101, du budget de la commune.

D'ARMORTIR cet équipement sur une durée de 5 ans à compter de 2024.





Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC. s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes

Date de convocation : 16 octobre 2023

Date d'affichage: 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents avant donné procuration:

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle OUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance:

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°13

OBJET: ACQUISITION D'OUTILLAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Bernard LE PORS expose à l'assemblée délibérante, qu'après négociation, il a retenu les offres suivantes, de la société PROLIAN-CMB de Morlaix, pour équiper l'agent en charge des travaux d'entretien des locaux communaux, d'un outillage professionnel.

- Devis n°174986: pour une scie circulaire BOSCH sur batterie, pour un montant de 500.90 € TTC.
- Devis nº175236 : pour un lot comprenant une meuleuse et une perceuse/visseuse (BOSCH, sur batterie), pour un montant de 443.81 € TTC,
- Devis : 173284 : pour une poigné grip pour perceuse, pour un montant de 43,78 € TTC,
- Devis 175205 : pour un rail de guidage pour scie circulaire, pour un coût de 114.00 € TTC.

Le coût total de cette offre s'élève à : 1102.49 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE: DECIDE

Par:

19 volx POUR (unanimité)

D'APPROUVER le choix du maire de retenir les propositions de la société PROLIAN-CMB de Morlaix, pour équiper l'agent en charge des travaux d'entretien des bâtiments communaux.

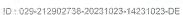
DE DIRE que la dépense que la dépense d'un montant total de 1102.49 € TTC sera inscrite en section d'investissement à l'article 2158, opération 17, service 02, du budget de la commune.

D'ARMORTIR cet équipement sur une durée de 1 an à compter de 2024.





Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, **conformément** à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes

Date de convocation : 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage:</u> 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEOUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents avant donné

procuration:

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°14

OBJET: TRAVAUX DE VOIRIE: AMENAGEMENT DE CHEMINS RURAUX

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°3 du 31 mai 2022, attribuant l'accord cadre à bons de commande pour la réalisation des travaux de revêtement, d'entretien et de **modernisation** de la voirie communale pour une période allant de l'année 2022 à l'année 2025, à l'entreprise Colas centre ouest. Vu l'avis favorable de la commission travaux en date du 16 septembre 2023.

Bernard LE PORS informe les élus qu'il a retenu les deux propositions suivantes, présentées par l'entreprise Colas, dans le cadre l'accord cadre à bons de commande 2022 / 2025, pour des travaux d'aménagement de chemins ruraux :

- Devis n° 558681: pour l'aménagement partiel du chemin de Streat Joly, pour un montant de 26 617.00 € HT soit 31 940.40 € TTC,
- Devis n° 558888: pour l'aménagement partiel du chemin de de la croix celtique, pour un montant de 9 906.00 € HT soit 11 887.20 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

> 19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER le choix du maire de retenir les propositions de l'entreprise Colas centre ouest, pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus, pour un montant total de : 36 523.00 € HT soit, 43 827.60 € TTC.

DE DIRE que la dépense sera inscrite en section d'investissement à l'article 2315, opération 22, service 16, du budget de la commune.





Publié le

ID: 029-212902738-20231023-151231023-DE



Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 1 1.1

Date de convocation : 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents avant donné procuration:

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de :
Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON *mandataire de :* Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°15

OBJET: REMPLACEMENT DU PORTAIL AUTOMATIQUE DES SERVICES TECHNIQUES

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Bernard LE PORS expose que le portail automatique des services techniques municipaux doit être changé car il est dangereux (le moteur est régulièrement en panne depuis 2 ans, le métal est fortement corrodé, ce qui rend la manipulation du vantail (relativement lourd) difficile et dangereuse.

Le maire propose aux élus de retenir la proposition de la société « Acxess System Fermetures », 7. lotissement de Kerglaz 29250 saint Pol de Léon, (tél : 02.98.88.97.99.) pour la fourniture d'un portail plus long (7.5m au lieu de 5m actuellement, pour permettre le passage des semi-remorques) et la pose de cet équipement motorisé.

Le coût total de cette offre s'élève à : 16 085.10 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE : DECIDE

Par:

19 volx POUR (unanimité)

D'APPROUVER le choix du maire de retenir les propositions de la société « Acxess System Fermetures », pour la fourniture et l'installation d'un nouveau portail automatique aux services techniques.

DE DIRE que la dépense que la dépense d'un montant de 16 085.10 € TTC sera inscrite en section d'investissement à l'article 2158, opération 17, service 02, du budget de la commune.

D'ARMORTIR cet équipement sur une durée de 3 ans à compter de 2024.





Reçu en préfecture le 24/10/2023 Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme ID: 029-212902738-20231023-16231023-DE du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes

Date de convocation : 16 octobre 2023

Date d'affichage: 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC **Guy PRIGENT** Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE

Absents ayant donné procuration:

Marie-odile KERDRAON

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de . Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de . Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°16

OBJET: LOI CLIMAT ET RESILIENCE: CARTOGRAPHIE DE L'EROSION COTIERE

Bernard LE PORS, le maire, rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la loi Climat et Résilience, les communes exposées au recul du trait de côte peuvent demander leur inscription sur une liste afin de bénéficier d'une boite à outils :

A l'horizon 30 ans sur les parcelles exposées :

- Un droit de préemption au bénéfice de l'EPCI.
- Les nouvelles constructions sont interdites sauf services publics, activités économiques ou extensions démontables.
- La mise en place d'un Bail Réel d'Adaptation à l'Erosion Côtière (BRAEC) possible permettant l'occupation du logement contre un loyer (intégrant la démolition du bien).

Au-delà de 30 ans :

Les constructions sont possibles mais le propriétaire doit consigner la démolition de son bien et la renaturation du site.

Les communes donnant leur accord pour disposer de ces outils doivent réaliser une cartographie du trait de côte pour l'intégrer dans un règlement spécifique du PLUi-h.

Par délibération en date du 24 juin 2023, le conseil communautaire de Haut Léon Communauté a décidé d'élaborer la cartographie pour les communes s'engageant dans la démarche.

La cartographie identifiera les parcelles soumises à l'érosion d'ici 30 ans et de 30 à 100 ans.

Le coût estimé de la cartographie s'élève à 200 000 € à la charge exclusive de Haut Léon Communauté. Le financement de l'Etat est de 80 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE: DECIDE

Par:

> 19 voix POGR (unanimité)

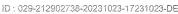
L'ELABORATION par Haut Léon Communauté d'une cartographie de l'érosion côtière.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à ce dossier





Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomencla	ture a	ctes	
1		1.1	

Date de convocation : 16 octobre 2023

Date d'affichage : 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL

Absents avant donné procuration :

Marie-odile KERDRAON

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Jean BORGNE

Frédéric JACOB mandataire de . Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle OUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance : Philippe PORHEL

DELIBERATION N°17

OBJET: ACQUISITION D'UNE INTERFACE « BL. ENFANCE » ET DES OUTILS INFORMATIQUES DE POINTAGE POUR L'ENREGISTREMENT DES USAGERS ET LA GESTION COMPTABLE DES SERVICES PERISCOLAIRES

Vu l'avis favorable de la commission enfance - jeunesse

Bernard LE PORS expose aux élus qu'afin de moderniser le système de pointage des enfants qui fréquentent les différents services périscolaires de la commune et, de simplifier le regroupement mensuel des données pour le service de facturation, il serait souhaitable de faire l'acquisition, auprès de notre fournisseur de logiciels applicatifs, d'une interface d'enregistre informatique des données et des tablettes de pointage pour chacun des services (cantine, garderie, Alsh, service animation jeunesse).

Le maire indique que la proposition commerciale présenté par la société « BERGER LEVRAULT » pour la fourniture des matériels, de l'interface informatique et la prestation d'installation, s'élève à 3 181.00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

19 voix POUR (unanimité)

D'APPROUVER la proposition du maire de retenir l'offre de la société « BERGER LEVRAULT » pour la fourniture et le déploiement de la solution BL enfance et pour la fourniture de tablettes de pointage.

DE DIRE que la dépense d'un montant de 3 181.00 $\mathcal E$ HT est inscrite en section d'investissement à l'article 2183 opération 17 service 1101, du budget de la commune.

D'ARMORTIR cet équipement sur une durée de 3 ans à compter de 2024.





Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclature actes 5 5-7

Date de convocation : 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Prédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Michèle QUEAU
Jean-luc DARJDON
André JEZEQUEL

Absents avant donné

Marie-odile KERDRAON

procuration:

Jean BORGNE

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°18

OBJET: SDEF-RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SDEF

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des collectivités territoriales, le Maire donne communication aux membres du Conseil Municipal du rapport d'activité 2022 du SDEF.

Bernard LE PORS indique aux élus, que le rapport est téléchargeable sur le site internet du SDEF :

Bernard LE PORS précise que le conseil n'a pas à se prononcer par vote sur le rapport.



Reçu en préfecture le 24/10/2023 Publié le





Pour extrait conforme ID: 029-212902738-20231023-19231023-DE du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclas	ture actes
9	9-4

Date de convocation: 16 octobre 2023

Date d'affichage: 16 octobre 2023

Etaient présents :

Etaient présents:

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC **Guy PRIGENT** Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thierry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE

Absents avant donné

Marie-odile KERDRAON

procuration:

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de Isabelle QUERE

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance: Philippe PORHEL

OBJET: MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le poste action sociale de Plourin les Morlaix a alerté par courrier les Maires du Finistère, sur la situation de crise vécue par bon nombre d'établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, ou pas. Quel que soit le type de structure, la situation financière n'est plus tenable.

A ce jour, ce sont 23 communes finistériennes, en lien avec celles des Côtes d'Armor qui, collégialement, entreprennent des démarches auprès des parlementaires, départements et présidents de l'AMF et SDE.

Plusieurs raisons précipitent les établissements vers une situation de cessation de paiement d'ici la fin de l'année :

coût de l'énergie,

DELIBERATION N°19

- coût de l'ensemble des consommables liés à l'hygiène et l'alimentation,
- coût de l'intérim.
- les coûts salariaux induits par les mesures prises par l'état

il n'en demeure pas moins que l'absence d'une loi Grand Age fait défaut.

Que c'est donc en raison d'un double niveau qu'il convient d'agir, celui de l'urgence financière et celui du temps de la mise en œuvre d'une loi.

Que le sujet de l'accompagnement de nos aînés accueillis en établissements est transpartisan et doit concerner l'ensemble des communes.

Il devient une préoccupation majeure face à la perspective du vieillissement démographique.

Après avoir pris connaissance de l'exposé du rapporteur et pris connaissance de la motion de soutien aux EHPAD

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE: DECIDE

Par :

19 voix POUR (unanimité)

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 029-212902738-20231023-20231023-DE



Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomenclai	are actes
3	1 3-2

Date de convocation: 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2023

Etaient présents :

Etaient présents :

Bernard LE PORS Guy CADIOU Marie-Madeleine LE YOUDEC Guy PRIGENT Danielle MICHEL Philippe PORHEL Frédéric JACOB Françoise LAFOSSE Thienry LE BERRE Véronique LEON Mélanie LE JEUNE Michèle QUEAU Jean-luc DARIDON André JEZEQUEL Jean BORGNE Marie-odile KERDRAON

Absents ayant donné procuration :

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé:

A été élu secrétaire de séance : Philippe PORHEL

DELIBERATION N°20

PATRIMOINE: DELIBERATION PORTANT VENTE A L'AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AP 456 AUX CONSORTS ROBIN Jean Baptiste et COURMARCEL Julie

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Monsieur le maire informe les élus que les consorts ROBIN Jean Baptiste et COURMARCEL Julie demeurants 119, rue de Kerabret 29250 Santec, se sont portés acquéreurs d'une parcelle jouxtant l'arrière de leur propriété, le long du **ruisseau** de kerabret, cadastrée section AP n° 456

Bernard LE PORS indique que cette parcelle est classée en Zone Uhb au PLU et qu'elle représente une superficie totale de 155 m².

Considérant que le terrain concerné représente une charge de fonctionnement, pour l'entretien annuel par la commune,

Considérant que le terrain appartient au domaine privé communal,

Considérant que la commune n'a pas de projet d'investissement sur cette parcelle.

Considérant que ladite parcelle n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal et que dans ces conditions le seul moyen pour la commune de tirer parti de ce bien est de l'aliéner.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR **DELIBERE** :

DECIDE

Par:

19 voix POUR (unanimité)

D'ALIENER la parcelle cadastrée section AP n° 456, d'une contenance de 155 m², aux consorts ROBIN Jean Baptiste et COURMARCEL Julie, au prix de 15 € le mètre carré.

D'AUTORISER Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

DE DIRE que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER le maire à signer l'acte de vente.



Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le





Séance du Conseil Municipal Du 23 octobre 2023

Pour extrait conforme du registre des délibérations du Conseil Municipal de Santec

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 23 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, à la salle polyvalente, lieu ordinaire de ses séances.

Nomencla	ture actes
1	1.1

Date de convocation : 16 octobre 2023

<u>Date d'affichage :</u> 16 octobre 2023

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Guy CADIOU
Marie-Madeleine LE YOUDEC
Guy PRIGENT
Danielle MICHEL
Philippe PORHEL
Frédéric JACOB
Françoise LAFOSSE
Thierry LE BERRE
Véronique LEON
Mélanie LE JEUNE
Michèle QUEAU
Jean-luc DARIDON
André JEZEQUEL
Jean BORGNE

Absents avant donné procuration :

Marie-odile KERDRAON

Delphine THUBERT Fabien MESMEUR Isabelle QUERE

Mandataires

Frédéric JACOB mandataire de : Delphine THUBERT

Bernard LE PORS mandataire de : Fabien MESMEUR

Marie-odile KERDRAON mandataire de : Isabelle QUERE

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Philippe PORHEL

DELIBERATION N°21

OBJET : TRAVAUX – REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DE JUDO

Vu la délibération n°8 du Conseil du 8 juin 2020, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les élus, qu'il a retenu la proposition de la Société CDL ELEC, pour la fourniture de deux aérothermes électroniques et de 2 destratificateurs d'air, pour remplacer le système de chauffage de la salle de judo, qui ne fonctionne plus.

Le coût de ces équipements se décompose comme suit :

- Devis n°2064608015 pour la fourniture de 2 aérothermes et de 2 destratificateurs d'air chaud : 2 927.04 € TTC;
- Devis n°2064584430 pour la fourniture des disjoncteurs pour aérotherme et des boutons de commande déporté : 257.64 € TTC;

Soit un montant global qui s'élève à : 3 184.68 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE :

DECIDE

Par:

19 volx POUR (unanimité)

D'APPROUVER le choix du maire de retenir l'offre de la société CDL ELEC, pour un montant total de : 3 184.68 euros TTC.

DE DIRE que la dépense sera inscrite en section d'investissement à l'article 2313 – 23, service 1102, du budget de la commune.

